

Notice de présentation de l'Enquête Publique

Nouvelle Unité de Valorisation Énergétique de Limoges (87)

Du 10 août 2026 à 9h00 au 11 septembre 2026 à 17h00



Notice de présentation de l'enquête publique

Nouvelle UVE de Limoges

SOMMAIRE

À quoi sert cette Enquête Publique ?	3
Textes régissant l'enquête publique	4
Objectifs de l'enquête publique	4
Textes régissant l'enquête publique	4
Comment vous exprimer sur le projet ?	5
Dates de l'Enquête Publique	5
Comment consulter le projet ?	5
Comment formuler ses observations ?	5
Adresser directement des observations à la commission d'enquête lors des permanences	5
Le projet de la Nouvelle Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Limoges Métropole	6
Anticiper demain : Pourquoi construire une nouvelle installation ?	6
Les caractéristiques techniques et performances énergétiques	7
L'innovation au coeur du réacteur : la combustion très haute performance	8
La maîtrise des impacts	10
Une architecture soignée, un site ouvert et pédagogique	11
La biodiversité : la séquence Éviter, Réduire, Compenser en action	12
Préservation stricte (Évitement)	12
Valorisation de la biodiversité :	12
Vocation Pédagogique :	13
Calendrier prévisionnel du projet	17



Notice de présentation de l'enquête publique

Nouvelle UVE de Limoges

Le projet de la Nouvelle Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Limoges consiste en une construction neuve performante. Il fait l'objet d'une enquête publique afin de présenter au public ses caractéristiques techniques, ses performances énergétiques, ainsi que ses impacts et bénéfices environnementaux.

À quoi sert cette Enquête Publique ?

C'est le moment privilégié pour vous informer et vous exprimer.

L'actuelle Centrale Énergie Déchets de Limoges Métropole (CEDLM), construite en 1989, arrive en fin de vie technique à l'horizon 2029. Le projet consiste à bâtir une nouvelle UVE performante en contrebas du site actuel pour assurer la continuité du traitement local des déchets et multiplier par 3,7 la production d'électricité locale.

L'enquête publique est une procédure réglementaire transparente menée sous l'égide d'une commission d'enquête indépendante, nommée par le Tribunal Administratif. Elle a un double objectif :

- **L'autorisation environnementale (ICPE)** : S'assurer que l'installation respecte les normes de protection de l'environnement et de la santé les plus strictes.
- **La Mise En Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (MECDU)** : Permettre l'ajustement technique des zones urbanistiques (retrait de 2,4 ha d'Espace Vert d'Intérêt Paysager pour l'usine, contrebalancé par la protection massive de 32,4 ha de zones naturelles et boisées).

À l'issue de la consultation, la commission d'enquête indépendante rédige un rapport et rend un avis motivé qui guidera la Préfecture dans sa décision d'autorisation.



Notice de présentation de l'enquête publique

Nouvelle UVE de Limoges

Éléments juridiques et administratifs

Ce point a pour objet de présenter les textes qui régissent l'enquête publique, d'indiquer la façon dont cette enquête s'insère dans une procédure administrative relative à l'opération considérée, la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation, ainsi que la mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet dont le ou les maîtres d'ouvrage ont connaissance. Il reprend les informations exigées par l'article R. 123-8 du Code de l'environnement.

1 – Objectifs de l'enquête publique

L'enquête poursuit divers objectifs:

- Informer le public et recueillir son avis sur l'intérêt général de l'opération envisagée par Limoges Métropole, ainsi que sur la mise en compatibilité du PLU.
- S'assurer que l'installation respecte les normes de protection de l'environnement et de la santé les plus strictes.
- Permettre l'ajustement technique des zones urbanistiques (retrait de 2,4 ha d'Espace Vert d'Intérêt Paysager pour l'usine, contrebalancé par la protection massive de 32,4 ha de zones naturelles et boisées)
- Aboutir à la délibération du Conseil communautaire de déclaration de projet régie par l'article L. 126-1 du Code de l'environnement et à l'approbation de la mise en compatibilité du PLU.

2 – Textes régissant l'enquête publique

Cette enquête publique constitue une étape essentielle de l'instruction administrative du projet. Elle permet de recueillir l'avis du public ainsi que les conclusions de la commission d'enquête indépendante, qui seront transmises à la Préfecture de la Haute-Vienne. La Préfecture est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale (ICPE) et pour prononcer la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (MECDU).



Notice de présentation de l'enquête publique

Nouvelle UVE de Limoges

La présente enquête est régie par les textes suivants:

Le code de l'environnement :

- L. 122-1 et suivants: Études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements.
- L.126-1 : Déclaration de projet.
- R. 122-1 et suivants: Études d'impact – dispositions générales.
- L. 123-1 à L. 123-2: Champ d'application et objet de l'enquête publique.
- L. 123-3 à L. 123-18: Procédure et déroulement de l'enquête publique.
- R. 123-1 : Champ d'application de l'enquête publique.
- R. 123-2 à R. 123-27: Procédure et déroulement de l'enquête publique.

Le code de l'urbanisme et notamment les articles:

- L. 153-54 et L. 153-55 sur la procédure de mise en compatibilité du PLU



Notice de présentation de l'enquête publique

Nouvelle UVE de Limoges

Comment vous exprimer sur le projet ?

Dates de l'Enquête Publique

L'enquête publique se déroulera du 10 août 2026 à 9h00 au 11 septembre 2026 à

17h00

Comment consulter le projet ?

Le dossier est mis à la disposition du public sur plusieurs supports :

Sur support papier ou informatique :

- un exemplaire sera disponible à la mairie de Limoges
- un pour la mairie annexe Beaubreuil
- un pour la mairie annexe de Beaune les Mines
- un exemplaire au siège de Limoges Métropole

En ligne :

L'éditeur retenu pour héberger la consultation est Prébambules.

Comment formuler ses observations ?

Par voie électronique sur le registre dématérialisé ou par courriel dédié :

Site:

<https://www.registre-dematerialise.fr/7477/>

Email:

enquete-publique-7477@registre-dematerialise.fr

En physique, lors des permanences de la commission d'enquête :

Mairie de Limoges :

Lundi 10 août, de 9h à 12h

Vendredi 11 septembre, de 14h à 17h

Mairie annexe de Beaune-Les-mines :

Samedi 22 août, de 9h à 12h

Mairie annexe de Beaubreuil :

Jeudi 3 septembre, de 14h à 17h

Réunion publique salle Mandonnaud de l'Aquapolis :

Jeudi 27 Août, de 17h à 19h



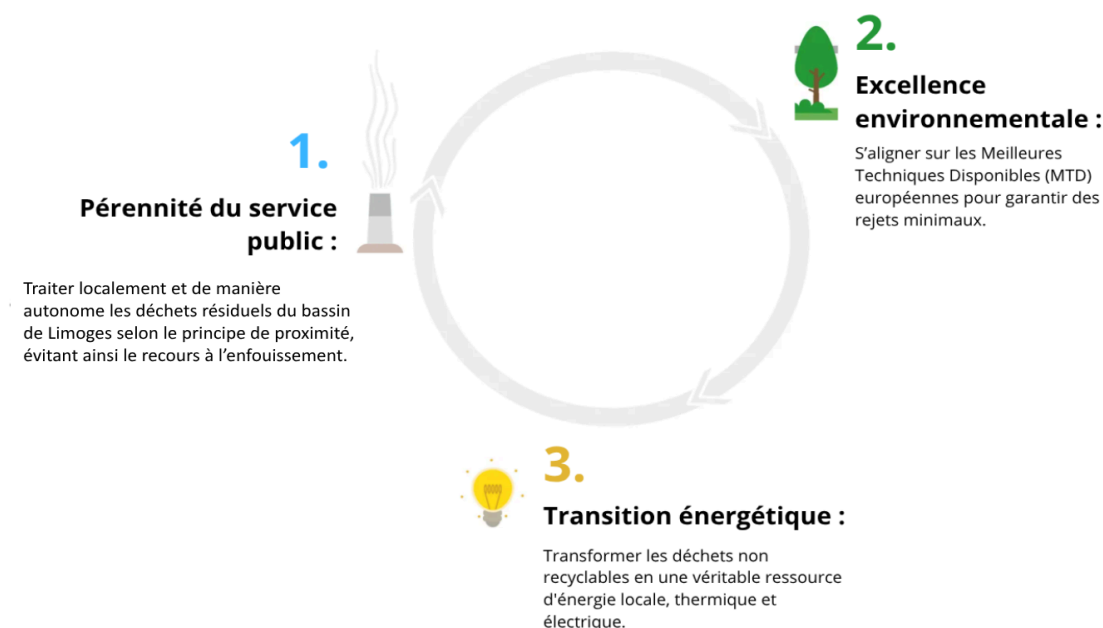
Le projet de la Nouvelle Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Limoges Métropole

Anticiper demain : Pourquoi construire une nouvelle installation?

L'actuelle Centrale Énergie Déchets de Limoges Métropole (CEDLM), construite en 1989, approche de sa fin de vie technique. Sa vétusté rendra son exploitation particulièrement difficile au-delà de 2029.

Pour anticiper cette échéance, l'Entente intercommunale s'est associée à un groupement d'experts — SOVAL (filiale de Veolia), Eiffage Génie Civil, et le cabinet Hobo Architecture — pour concevoir une nouvelle installation moderne dans le cadre d'un Marché Global de Performances (MGP).

La future UVE répond à trois impératifs du bassin de Limoges:



Le porteur de projet

Le dossier est porté par Limoges Métropole. Les renseignements administratifs du demandeur sont les suivants :

Dénomination sociale	Limoges Métropole
Forme juridique	Communauté urbaine
Numéro SIRET du siège	248 719 312 00 162
Numéro SIRET du site	248 719 312 00 162
Adresse du siège	19 rue Bernard PALISSY BP 10001 87031 LIMOGES Cedex 01
Adresse du site	Rue de Fougeras, 87280 Limoges
Nom et qualité de la personne signataire de la demande	Guillaume GUERIN Président
Nom et qualité des personnes responsables du suivi du projet	Audrey HUSSON – Directrice de la prévention et de la gestion des déchets – Limoges Métropole Johanna KUHLE – Responsable du suivi d’exploitation des UVE – Limoges Métropole
Téléphone	05 55 45 79 30
Email	audrey.husson@limoges-metropole.fr johanna.kuhler@limoges-metropole.fr



Les caractéristiques techniques et performances énergétiques

La future UVE n'est pas une extension de l'ancienne usine, mais un **renouvellement optimisé** adapté aux nouvelles pratiques de tri.

Caractéristique	Ancienne centrale (CEDLM)	Nouvelle UVE (Horizon 2029)
Capacité annuelle	110 000 tonnes / an	95 000 tonnes / an (<i>anticipe la réduction des déchets à la source</i>)
Lignes de traitement	3 lignes obsolètes	1 ligne unique optimisée (1 seul four-chaudière de 11,9 t/h)

Une implantation intégrée

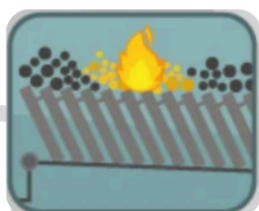
La construction est prévue en contrebas de la parcelle actuelle. Ce choix permet de réduire l'impact visuel et de préserver un espace boisé majeur (mesure d'évitement).

Grâce à des équipements de dernière génération, la nouvelle UVE démultiplie ses rendements pour devenir un moteur de l'autonomie énergétique des usagers.

DÉCHETS ENTRANTS



UVE (Unité de Valorisation Énergétique)



Chaleur urbaine (+40 %)

Fourniture de 110 GWh/an.
Alimentera 3 réseaux de chaleur, dont le nouveau réseau du Centre-Ville, chauffant l'équivalent de 15 000 abonnés.



Électricité (x3,7)

Production de 50 GWh/an via un nouveau turbo-alternateur. Assure l'autoconsommation totale du site et la revente du surplus au réseau.



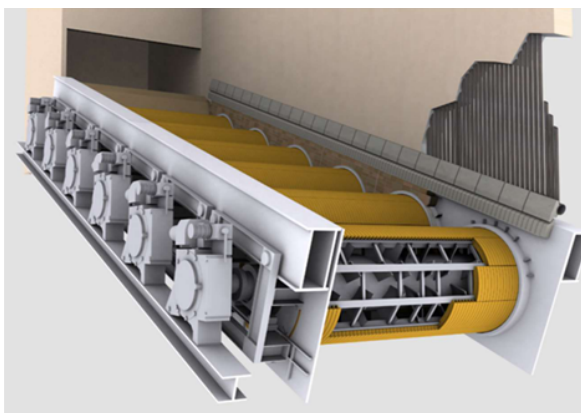
Énergie solaire

Intégration de 35 kWc de panneaux photovoltaïques sur la toiture du hall de déchargement.

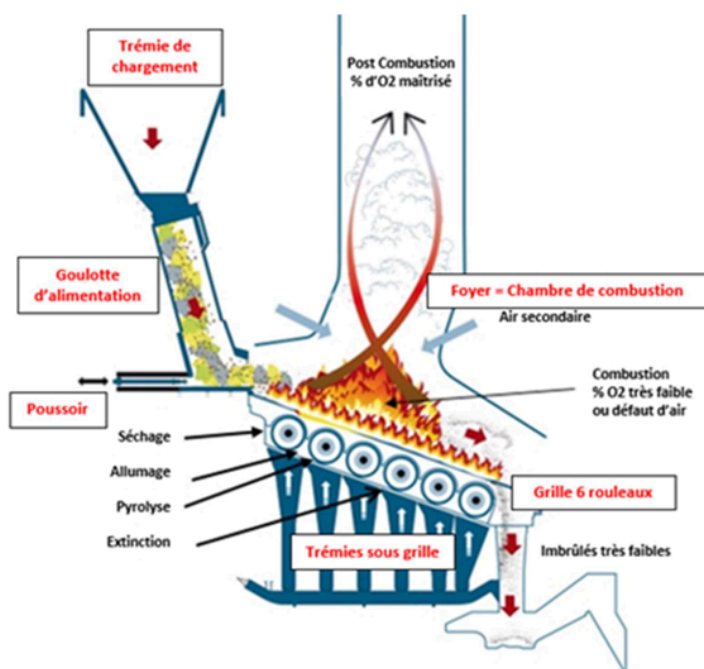


L'innovation au coeur du réacteur : la combustion très haute performance

La conception intègre les standards européens les plus exigeants (MTD) pour maximiser l'extraction d'énergie tout en garantissant une sécurité absolue.



1 - La Grille à rouleaux : une technologie robuste assurant un brassage optimal des déchets et une excellente résistance technique aux incidents.



2 - Vapeur à Haute Pression : l'énergie chauffe l'eau de la chaudière pour produire de la vapeur (60 bars, 400°C) afin de maximiser la production électrique.

3 - La Chaudière Horizontale : permet un refroidissement progressif et sécurisé des fumées tout en abaissant significativement la hauteur globale du bâtiment industriel, permettant une intégration paysagère optimale.



La maîtrise des impacts

L'Étude d'Impact et l'Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS) garantissent une sécurité totale pour les riverains et l'environnement.

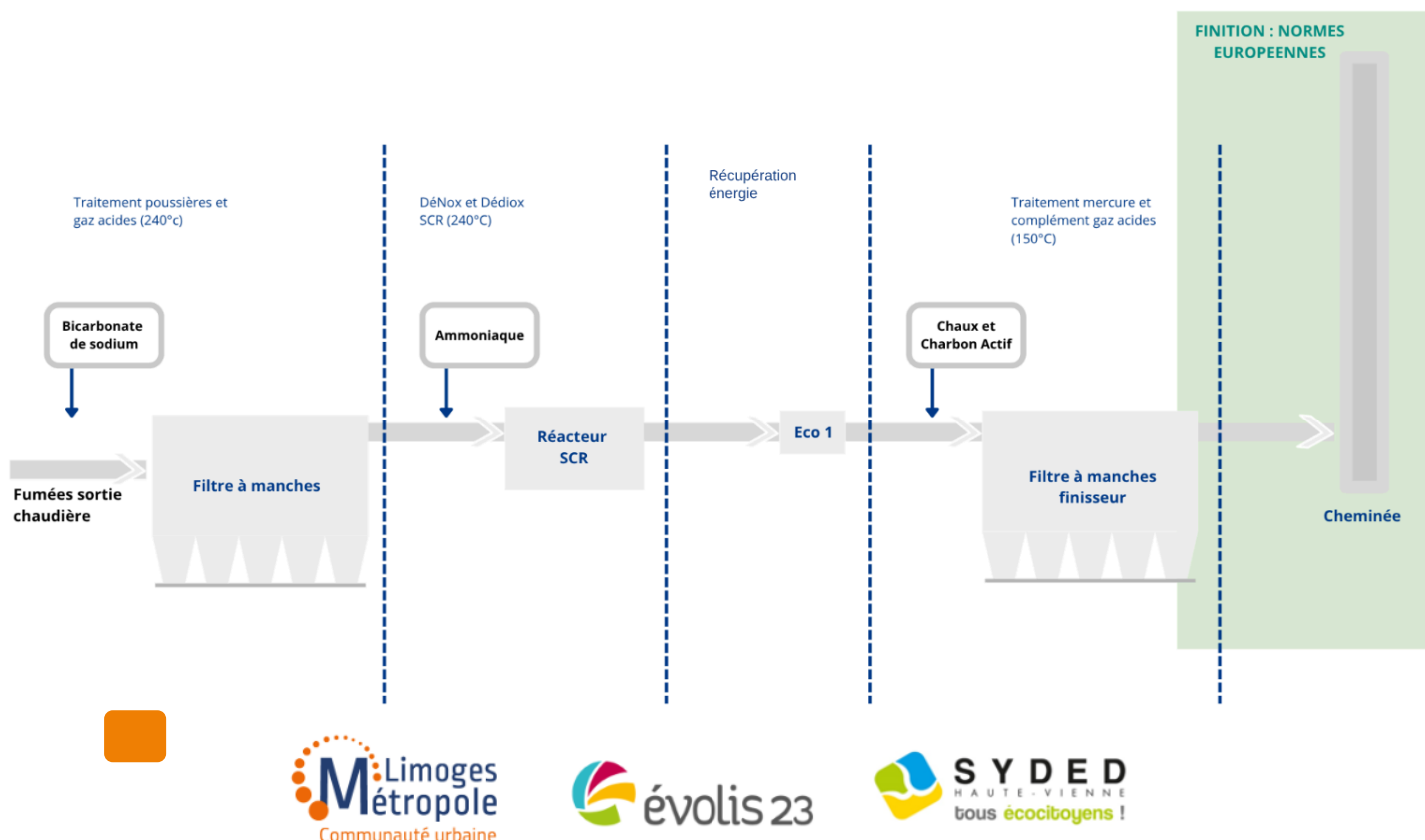
Qualité de l'Air (Double filtration) : Épuration des fumées à double étage (filtre à manches, traitement au bicarbonate de sodium, ammoniacque, réacteur catalytique SCR, chaux et charbon actif). Les rejets de poussières, gaz acides et oxydes d'azote (NOx) se situent bien en deçà des normes européennes.



Zéro Rejet Liquide : Aucun effluent industriel n'est rejeté dans la nature en fonctionnement normal. L'eau fonctionne en circuit fermé. De plus, les eaux de toiture sont récupérées pour l'arrosage, les sanitaires et la production d'eau déminéralisée.

Bouclier anti-nuisances :

- Odeurs : Le hall de réception est maintenu en dépression (l'air est aspiré et détruit dans le four ; un filtre à charbon actif prend le relais en cas d'arrêt).
- Bruit : Intégration de silencieux sur la cheminée, de capotages insonorisants sur les machines et d'écrans acoustiques.
- Poussières : Le traitement des mâchefers est externalisé et les camions circulent sur des voiries 100% étanches.





Intégration Paysagère :

Le bâtiment est implanté en contrebas de la parcelle actuelle pour réduire l'impact visuel. Ses façades sont travaillées avec des textures spécifiques (moucharabieh) pour masquer la dimension industrielle.

Le Circuit de Visite :

Création d'un parcours sécurisé et immersif dédié au grand public et aux scolaires.

Vocation Pédagogique :

Un outil de transparence pour comprendre concrètement le cycle de l'économie circulaire, la réduction des déchets et la production d'énergie locale.

La biodiversité : la séquence Éviter, Réduire, Compenser en action

Le projet s'appuie sur des expertises écologiques poussées pour sanctuariser les espèces locales et développer de nouveaux espaces naturels.

Préservation stricte (Évitement) :

La zone humide et les stations de flore protégée (*Cucubale à baies*) présentes sur le site sont intégralement préservées et mises en défens.

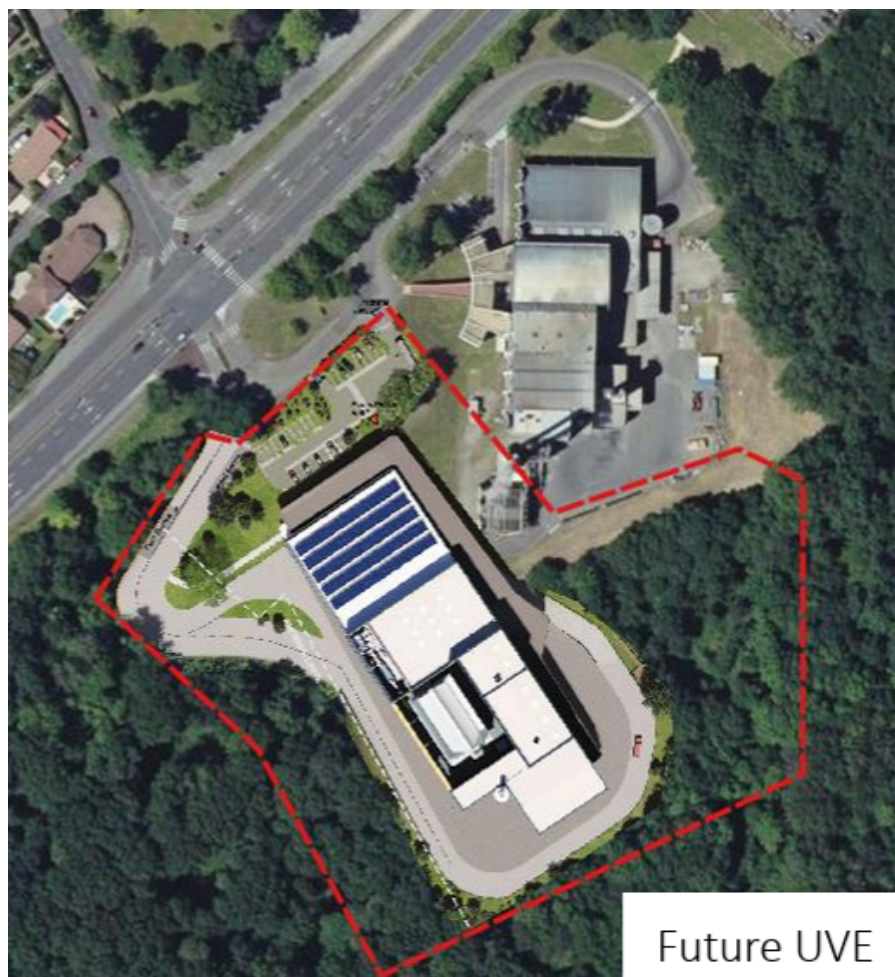
Valorisation de la biodiversité :

- Renaturation de la haie existante et création de haies champêtres le long de la rue (50m²).
- Aménagement d'une coulée verte plantée d'arbres et de vivaces (1 300m²).
- Création de prairies diversifiées (2 000m²) et de plantations sur talus (700m²).
- Évitement et conservation de la zone humide (suivi spécifique en phases travaux et exploitation)
- Installation de gîtes à écureuils, abris à hérissons, hôtels à insectes, ruches, et d'un éclairage nocturne préservant les chauves-souris.



Vocation Pédagogique :

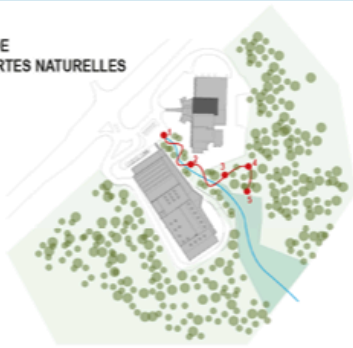
Création d'un sentier de découvertes naturelles extérieur, d'une terrasse d'observation de la zone humide et d'un parcours intérieur sécurisé pour sensibiliser les scolaires et le grand public à au tri et à la biodiversité.



parking végétalisé



SENTIER DE DÉCOUVERTES NATURELLES



„aménagement un sentier de découverte naturelle qui serpente dans la coulée verte autour du ruisseau
 - créer des stations thématiques qui s'appuient sur la biodiversité du site :
 1 : porte d'entrée du sentier, amphithéâtre, information générale sur le forêt
 2 : longue vue d'observation des oiseaux
 3 : observatoire à papillons
 4 : ruches
 5 : aire de pique-nique, entre zone humide et forêt



affichage actuel



dispositif sensible



Extrait du circuit de visite extérieur

ruches

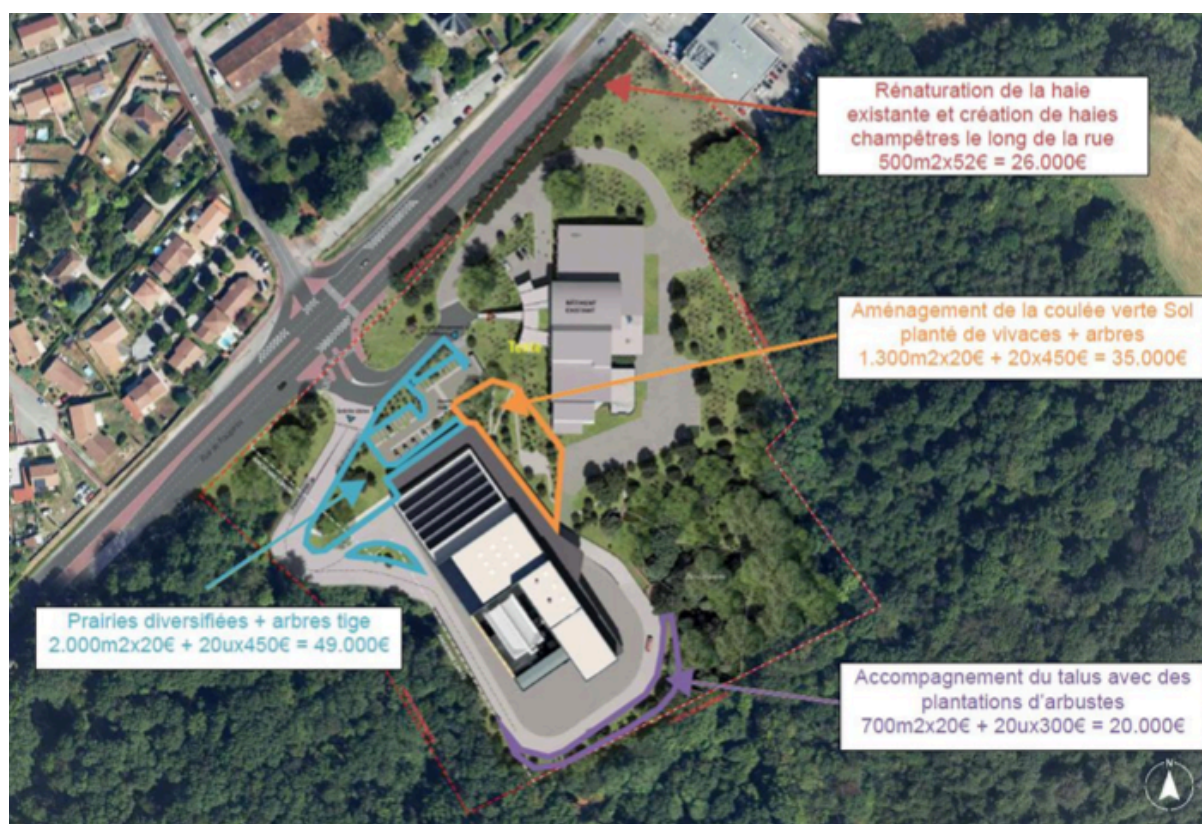


cheminement coulée verte



terrasse - lieu d'observation sur zone humide







Légende

- Renaturation de la haie et création de haie champêtre
- Prairie diversifiée et arbres tiges
- Plantes vivaces et arbres
- Plantations d'arbustes et d'arbres
- 🐸 Abris à reptiles et insectes
- 🐸 Abris à amphibiens et insectes
- 🐿️ Gîtes à Ecureuils
- ★ Abris à Hérisson
- Buffets à Lucane



Calendrier prévisionnel du projet

Une **Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** est soumise au contrôle le plus strict de l'État avant toute autorisation.

